

COMMERCE

LA VILLE DE LYON PREND DES MESURES POUR ACCOMPAGNER LES COMMERCES LYONNAIS

Depuis le mois de novembre 2018, les acteurs économiques, et notamment ceux du commerce et de l'artisanat, subissent les conséquences des manifestations et de leurs débordements. Au regard de la persistance des manifestations convergeant en Presqu'île tous les samedis, la Ville de Lyon entend prendre des mesures exceptionnelles afin de sauvegarder l'emploi et l'activité de nos commerces.

Ainsi, afin d'envoyer un signal de confiance aux artisans et commerçants auxquels les Lyonnais sont tant attachés, les mesures dérogatoires exceptionnelles suivantes seront proposées et soumises à l'approbation du Conseil municipal :

- **Gel en 2019 de tous les tarifs des occupations du domaine public lié aux fonds de commerce (terrasses, étalages) à leur niveau de 2018 sur l'ensemble du territoire de Lyon.**
- **Gratuité totale des terrasses de la Presqu'île durant les mois de juin, juillet, août 2019,**
- **Exonération totale pour 2019 des redevances des kiosques de la place Bellecour,**

L'ensemble de ces mesures représente un effort de plus de 700 000 € pour la Ville de Lyon.

Comme le rappelle Gérard Collomb, « *l'animation commerciale joue un rôle primordial dans notre qualité de vie, qui est reconnue unanimement par les lyonnais comme par les visiteurs. Ces mesures fortes doivent consolider les efforts fournis sur le long terme par la Ville et ses commerçants.* »

Fouziya Bouzerda, adjointe déléguée au Commerce, à l'Artisanat et au Développement économique, insiste sur « **des mesures concrètes, d'effet immédiat, qui vont redonner de l'air à tous les commerçants et artisans, et notamment à ceux qui sont les plus touchés** ».

Par ailleurs, la situation des commerçants est, depuis son origine, accompagnée par la Ville de Lyon. Un effort considérable a été fait ces dernières semaines afin de garantir le niveau le plus élevé de sécurité des personnes et des biens dans tous les quartiers de la Ville concernés par les débordements.

Une forte mobilisation du Maire de Lyon a permis de maintenir la Fête des Lumières et le marché de Noël malgré un contexte défavorable.

La Ville de Lyon accompagne le maintien de la dynamique commerciale par de nombreuses actions de soutien logistique, administratif et financier aux projets portés par les commerçants pour un montant annuel de **250 000 euros** : illuminations et animations de fin d'année, braderies, piétonisations, opérations événementielles. La Ville soutient également annuellement le fonctionnement des associations structurantes et managers de centre-ville pour un montant total de **113 000 euros**.

De plus, un plan exceptionnel de rénovation Cœur Presqu'île, représentant un investissement de la Ville de Lyon **de plus de 3 millions d'Euros** est en cours, afin d'embellir et de dynamiser les places et les rues commerçantes utilisées par les lyonnais et les nombreux visiteurs.

La politique de la Ville de Lyon vient d'être à ce titre, saluée par la distinction de « Meilleur centre-ville marchand de France » par la Fédération pour la promotion du commerce spécialisé, qui souligne la diversité commerciale de la Presqu'île avec une offre de commerçants indépendants et la qualité de la réhabilitation du Grand Hôtel-Dieu et de la redynamisation du secteur Grôlée-Carnot.